

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE D'ERAGNY SUR OISE

SG/LD/2023017 Domaine : 3.1

Date de convocation : 10 février 2023 Date de l'affichage : 10 février 2023

Date d'affichage de la délibération : 17 février 2023

Objet: 17 – Acquisition de places de stationnement et information sur EDDV

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à vingt heures.

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents: Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE (à partir de 20h41), Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Marie-Madeleine COLLOT, Christine CAVRO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE (à partir de 21h05), Frédérick TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h30), Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Chantal BAGGIO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (jusqu'à 20h41)
- Madame MERIZIO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ (jusqu'à 21h05)
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES (jusqu'à 20h30)
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Madame Evelyne DEL PRETE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice: 33
- Présents : 27 (jusqu'à 20h30), 28 (à partir de 20h30), 29 (à partir de 20h41), 30 (à partir de 21h05)
- Votants: 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, l'Aménagement et la Mobilité ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1;

VU l'offre d'acquisition de la société ALTAREA COGEDIM IDF du 3 décembre 2019 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2021;

VU la lettre de la société Altarea Cogedim du 23 novembre 2022 ;

Accusé de réception en préfecture 095-219502184-20230216-2023017-DE Date de télétransmission : 21/02/2023 Date de réception préfecture : 21/02/2023 VU les plans extraits de l'Etat Descriptif de Division du bâtiment à construire destiné à accueillir une Résidence Seniors Service, un transformateur d'énergie et une annexe à l'Hôtel de ville réalisé par le cabinet de géomètre-experts Picot-Merlini en date du 25 octobre 2022 :

VU la lettre du Maire à la société Altarea Cogedim du 6 décembre 2022 ;

VU la Charte de l'évaluation du Domaine réalisé par la Direction des Finances Publiques ;

CONSIDERANT qu'au regard des lots de volume proposé la délibération du 25 mars 2021 relative à l'acquisition d'un local destiné à accueil une annexe à l'Hôtel de ville et 25 places de stationnements en sous-sol sera respectée ;

CONSIDERANT que les lots de volumes destinés à la commune comprennent notamment également un local dont la destination n'est pas définie mais que celui-ci pourrait servir à du stationnement de deux roues, à du stockage au bénéfice des services de la ville ou à tout autre usage et que celui-ci n'est pas valorisé dans l'offre de la société Alatrea Cogedim;

CONSIDERANT qu'il convient d'acquérir 14 places supplémentaires situées à l'extérieur du bâtiment en proximité immédiate pour permettre d'augmenter les capacités de stationnement de la commune dans ce secteur pour répondre en partie ou en totalité aux besoins du personnel communal mais également pour répondre aux besoins de manifestations régulières dans ce secteur et notamment lors des cérémonies de mariages ;

VU l'avis du Bureau municipal;

VU l'avis de la Commission Aménagements, Mobilité, Urbanisme et Environnement ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE de l'Etat Descriptif de Division du bâtiment à construire destiné à accueillir une Résidence Seniors Service, un transformateur d'énergie et une annexe à l'Hôtel de ville ;

ACCEPTE qu'un local de stockage soit aménagé par la société Altarea Cogedim dans le lot de volume destiné à la commune et que celui-ci sera propriété de la commune sans valorisation financière ;

DECIDE de se porter acquéreur auprès de la société ALTAREA COGEDIM IDF ou toute société qui se substituerait dans laquelle ALTAREA COGEDIM IDF serait majoritaire, de 14 (QUATORZE) places de stationnements extérieurs situés dans les lots de volume à créer de la commune pour la somme de 33 600€ (TRENTE TROIS MILLE SIX CENT EUROS) soit 2400€ (DEUX MILLE QUATRE CENT EUROS) unitaire payable à la livraison du programme.

AUTORISE monsieur le Maire à signer les actes (promesses de vente et ventes) et autres documents nécessaires à la réalisation de ces transactions immobilières.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE, POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise

Vice-Président de la Communa utéusé de réception en préfecture 095-219502184-20230216-2023017-DE d'Agglomération de Cergy-Pont pisse de télétransmission : 21/02/2023 Conseiller régional d'Ile-de-France